
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 1894.

Budget des non-valeurs et des remboursements pour l'exercice 1893 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. ANCION

MESSIEURS,

Le projet de budget des non-valeurs et remboursements pour l'exercice 1893 s'élève à 1,529,000 francs. Aucune modification n'est proposée quant aux chiffres des crédits votés pour l'exercice 1894.

Le budget a été adopté, à l'unanimité, par toutes les sections.

Une seule observation a été présentée par un membre de la 5^e section : elle est relative aux retards apportés au remboursement de la contribution foncière aux cultivateurs les plus éprouvés par la grande sécheresse qui, en 1893, a compromis les récoltes fourragères dans une grande partie du pays.

La section centrale engage vivement le Gouvernement à hâter la liquidation des sommes dues aux intéressés.

La section centrale a voté le projet de budget à l'unanimité ; elle a l'honneur d'en proposer l'adoption à la Chambre.

Le Rapporteur,

ALFRED ANCION.

Le Président,

P. TACK.

(1) Budget, n° 3, XII.

(2) La section centrale était composée de MM. TACK, président, INDEREU, FICHEFET, COLAERT, BERTRAND, MAENHOUT et ANCION.